

Communication en Question

www.comenquestion.com

n° 3, Juin / Juillet 2014

ANALYSE DE LA COMMUNICATION EN APPUI
AU PROGRAMME DE GESTION DES ORDURES
MENAGERES DU DISTRICT D'ABIDJAN (COTE
D'IVOIRE)

31

*Analysis of the communication strategies for the management of the
domestic waste's in the district of Abidjan (Ivory Coast)*

Bassémory KONE ¹

Assistant

Université Félix Houphouët-Boigny.

konebassememory@gmail.com

¹Bassémory KONE est assistant, enseignant-chercheur l'UFR Information, Communication, et Art de l'Université Félix Houphouët-Boigny (FHB). Il est titulaire d'un doctorat en communication pour le développement de l'Université FHB et il travaille sur les problématiques du genre, de la communication éducative, la communication environnementale et la communication pour la santé.

RÉSUMÉ

La situation de la salubrité dans le district d'Abidjan demeure une préoccupation constante des autorités Ivoiriennes depuis plus d'une vingtaine d'années. Les facteurs démographiques conjugués à la surproduction économique croissante de biens de consommation contribuent à accroître d'année en année le volume d'ordures ménagères produites dans le district d'Abidjan. Malgré les efforts déployés, les autorités semblent débordées par la question de la gestion des ordures ménagères. Vu l'accroissement des volumes à traiter, ainsi que les faibles taux de collecte, l'implication des populations dans le processus s'impose. D'où la nécessité pour les Abidjanais de s'approprier la gestion des ordures ménagères. Cependant, les différentes approches de communication se heurtent souvent à la résistance des populations qui ne se sentent pas concernées par les différentes opérations « ville propre » et « pays propre » qui se succèdent. Il apparaît donc nécessaire d'élaborer une véritable stratégie de communication qui implique la définition d'objectifs clairs, l'identification des publics, la conception de messages adaptés, le choix des canaux de diffusion, le suivi et la rétro information.

Mots clés : Analyse, gestion, ordures, ménagère

ABSTRACT

The question of urban cleanness still is a preoccupation for the Ivoirian authorities for more than two decades. The population growth added to the increase of consumption provokes the growth of domestic wastes volumes. In addition to this growth, we notice the weakness of the quantities collected. Despite the effort of the authorities to come other this situation, it seems to have less relief in sight. The implication of the population in the process is compulsory. Therefore, Abidjan inhabitant should feel concerned by the question. Sorrowfully, the different communication approaches face the resistance of population which does not seem to be concerned by the question. It urges to built a real communication strategy based on the definition of communication goals, identification of the target, conception of messages, the choice of communication channels, the monitoring an assessment of the process and the feed- back.

Keywords: Words: Analysis, management, domestic wastes.

Introduction

Le rapport Brundtland (United report, 1987 ; P.247) pose la question de la gestion de l'environnement comme centrale dans le processus de développement en termes de développement durable. L'humanité a la capacité de rendre le développement durable en assurant la satisfaction des besoins présents sans compromettre celle des générations futures (United report, 1987 ; P.15). Il va sans dire que le développement passe par l'assainissement du cadre de vie dans lequel évoluent quotidiennement les populations. Aussi, l'une des préoccupations majeures auxquelles les grandes villes dans le monde sont-elles confrontées, est celle de la gestion des déchets urbains. Car, il y a une corrélation entre accroissement des déchets et croissance démographique. L'impact sur l'environnement est déterminé par des facteurs tels que la taille de la population, la consommation de biens par tête et la technologie.

La production annuelle moyenne de déchets d'un habitant se situe entre 180 et 240 kg dans les villes des pays en développement (Thonart P et Diabaté S., 2005, P. 3). Le district d'Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, n'échappe pas à cette logique. En effet, la population de cette agglomération est en constante évolution. Ainsi avec le RGPH de 1998, la ville d'Abidjan comptait 2 877 948 habitants. Suite au déclenchement du conflit armé du 19 septembre 2002, la ville a accueilli plus de 75% des déplacés (Traoré K., P. 2).

En 2006, la ville d'Abidjan est érigée en District. En plus des 10 communes qui la compose jusque-là, s'ajoutent les villes Anyama, Bingerville et Songon. La population du District d'Abidjan est alors estimée à 5 060 858 habitants, dont 92 % au sein des 10 communes d'Abidjan ville, le reste étant réparti entre les trois autres communes (ANASUR, 2011, P.10).

Déjà en 1992 la gestion des déchets a coûté, à la ville d'Abidjan, 3.368.038.460 Frs. CFA. Ce montant est passé à 7.607.549.175 Frs. CFA en 1995, soit 74,81% du budget de la ville d'Abidjan (10.168.178.000 Frs. CFA en 1995).

Aujourd'hui, le coût de l'ensemble des opérations composant la gestion des déchets (pré collecte, balayage, contrôle de suivi, entretien des voiries d'accès à la décharge...) est estimé à 14.038.000.000 Frs. CFA. Ce montant dépasse, de loin, les ressources mobilisables pour y faire face. Ces ressources de sources diverses (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par les abonnés, quote-part des dix communes, subvention du

gouvernement, appui complémentaire des communes...) sont estimées à 10.530.000.000 Frs. CFA.

Les difficultés de gestion efficace des ordures ménagères (OM) dans le district d'Abidjan dépassent le cadre des difficultés matérielles et financières. Elles résultent bien souvent de connaissance, d'attitude et de comportement des différents acteurs que sont les populations et les autorités en charge de la question (autorités municipales en particulier)

Depuis 1990, suite à la cessation des activités de la SITAF, la question de la gestion des déchets se pose avec acuité.

Depuis lors, des campagnes de communication ont été menées en vue d'endiguer ce phénomène par le Ministère de l'Environnement, par les autorités de la ville d'Abidjan puis du district d'Abidjan. Mais face aux difficultés qu'éprouvent les pouvoirs publics pour endiguer l'insalubrité, à la fois les populations et les organisations de la société civile s'impliquent dans le processus de gestion et de sensibilisation.

Pourquoi, malgré l'implication de l'administration, des acteurs privés et ceux de la société civile, les stratégies de communication demeurent-elles inefficaces ? Quelle stratégie de communication

pourrait permettre de résoudre durablement et efficacement le problème de la gestion des déchets urbains dans la capitale économique de la Côte d'Ivoire ? Comment parvenir à une meilleure implication des populations dans la gestion des ordures ménagères ?

1. Méthodologie :

La présente réflexion se situe dans le cadre de la communication environnementale. Cette forme de communication est instituée par le principe 10 de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement :

« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les

informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré. »

Au plan méthodologique, cette analyse s'appuie essentiellement sur l'analyse documentaire. Elle s'est faite sur la base de données recueillies dans les rapports d'activités de l'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine, du Programme d'Urgence d'infrastructures Urbaines, dans des travaux scientifiques particulièrement des thèses et articles universitaires.

2. Présentation du contexte

2.1. Evolution du cadre réglementaire et institutionnel

La gestion des ordures ménagères est régie par un ensemble de lois et de textes réglementaires qui réglementent la filière et définissent les rôles des différents acteurs de la gestion des OM dans le district d'Abidjan.

Avant l'adoption de la loi N° 96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement, la gestion des déchets solides était régie par un règlement et deux contrats ; à savoir : Le règlement municipal 46/CAB-2 du 22 mars 1954, relatif à la collecte des ordures ménagères à Abidjan ; Le contrat du 24 juillet 1992 entre la ville d'Abidjan et la Société Ash international en ce qui concerne la gestion et la prestation de service lié au balayage des principales artères ainsi que la collecte, le transfert et la mise en décharge ; Le contrat liant Ash international et MOTORAGRI pour la gestion de la décharge d'Akouédo.

La publication du livre blanc de l'environnement en 1994 marque le véritable tournant en matière de réglementation environnementale en Côte d'Ivoire.

Par le Décret N°2013-327 du 22 mai 2013 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et l'utilisation des sachets plastiques, le gouvernement affirme sa ferme volonté de s'attaquer de façon durable à la question de la salubrité urbaine en Côte d'Ivoire. Les différents textes de lois, pour être appliqués, ont suscité la mise en place d'un cadre institutionnel. Comment ce cadre institutionnel a-t-il évolué ? Quelles sont les conséquences d'un tel cadre institutionnel dans les difficultés de gestion des OM ?

1.2. Cadre institutionnel et les relations entre les différents acteurs

1.2.1. Quelques dates repères

La gestion des ordures ménagères s'inscrit dans une dynamique institutionnelle qui s'illustre à travers des mutations fréquentes du système de gestion des OM lui-même. En effet, de 1956 au 31 décembre 1991 La gestion des ordures ménagère est assurée par la société industrielle de transport automobile africaine (SITAF). La mission de la SITAF était alors de balayer les grands axes sur toute l'étendue du territoire de la ville d'Abidjan, de collecter et transférer les déchets vers la décharge.

Dans la même mouvance, la décharge d'Akouédo a été créée en 1965 pour assurer la mise en décharge et l'élimination des déchets collectés. Suite à la cessation des activités de la SITAF le 31 décembre 1990, le 12 mars 1992, la convention N°92-1420 est signée entre la ville d'Abidjan et ASH internationale-disposal pour une durée de 15 ans. Par cette convention, ASH international a compétence pour assurer le balayage mécanique, la collecte, le transport, et l'incinération des ordures ménagères, la mise en décharge contrôlée des ordures ménagères et la production d'énergie électrique.

36

L'adoption du code de l'environnement le 03 octobre 1996 contribue à asseoir un cadre juridique et institutionnel cohérent en matière de gestion. Jusque-là, la collecte, le transport et la mise en décharge est assurée par des entreprises disposant d'un monopole conférée par les conventions qui les lient à la ville d'Abidjan. Mais, ce monopole est brisé en 2000 avec la création de 24 entreprises de collecte (Annexe D). Face à l'inefficacité de ces Entreprises, ce nombre a été réduit à 7 en 2003.

La création de l'agence nationale de la salubrité Urbaine en 2007 engendre un bouleversement institutionnel dans le système de gestion des OM.

Aux termes de l'article 4 du décret N°2007-587 du 4 octobre 2007 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un établissement public à caractère industriel et commercial, cette agence a pour mission de mettre en œuvre le plan national de salubrité urbaine. Elle est chargée de la planification, l'extension, l'équipement des infrastructures de salubrité urbaine ; la maîtrise d'ouvrages de tous travaux d'entretien et de réhabilitation desdites infrastructures; l'assistance aux collectivités et le contrôle de conformité à la

réglementation de l'intervention des entreprises prestataires du service public de salubrité, conformément aux termes de référence tels que définis par les cahiers de charges ou à défaut, par toutes dispositions réglementaires prises par l'autorité

La gestion des ordures ménagère dans le district d'Abidjan implique à la fois le secteur formel et le secteur informel. Elle est le produit d'une étroite collaboration entre d'une part, les structures institutionnelles incluant l'Etat, la municipalité et les entreprises agréées et d'autre part, les structures de précollecte et les ménages.

1.2.2. Les acteurs institutionnels

Au titre de la loi N°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locale et du décret N° 2007-587 du 04 octobre 2007 portant création de l'ANASUR, le système de gestion institutionnel devient quadripartite : la tutelle administrative, technique et financière, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, les entreprises prestataires et l'entreprise chargée de la gestion de la décharge d'Akouédo. Quel est le rôle de chacun de ces acteurs dans le processus de gestion des OM ?

37

La tutelle administrative, technique et financière relève des prérogatives du ministère de l'environnement et du cadre de vie. A ce titre, il élabore la politique nationale en matière de gestion des ordures ménagères. Il assure l'organisation administrative du processus et détermine les moyens techniques et financiers nécessaire à la bonne conduite des opérations. Depuis 2007 la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre qui était du ressort du district est transférée à l'ANASUR. En sa qualité de Maître d'ouvrage, cette agence est responsable de la commande et propriétaire de l'ouvrage de facto responsable de la salubrité. Elle assure la supervision de l'ensemble.

Entant que Maître d'œuvre l'ANSUR est le responsable technique et économique de l'ouvrage. Elle organise, coordonne et conduit l'exécution des opérations. Les entreprises prestataires, quant à elles, ont pour mission d'assurer l'exécution des opérations conformément aux cahiers des charges des conventions. Le contrôle d'exécution est assuré depuis 2007 par l'ANASUR. Elle est responsable du contrôle de l'exécution effective des opérations conformément aux cahiers des charges. Elle rend compte au maître d'œuvre.

La gestion de la décharge d'Akouédo est assurée par une entreprise privée. Depuis janvier 2002 la société PISA IMPEX a pris le relais de la MOTORAGRI. Cette société est chargée du pesage par pont bascule et de la mise en décharge contrôlée des OM transférées par les entreprises prestataires.

1.2.3. Les acteurs informels :

Les acteurs informels impliqués dans le processus de la gestion des OM se situent principalement au niveau de la phase précollecte. Il s'agit des ménages et des précollecteurs

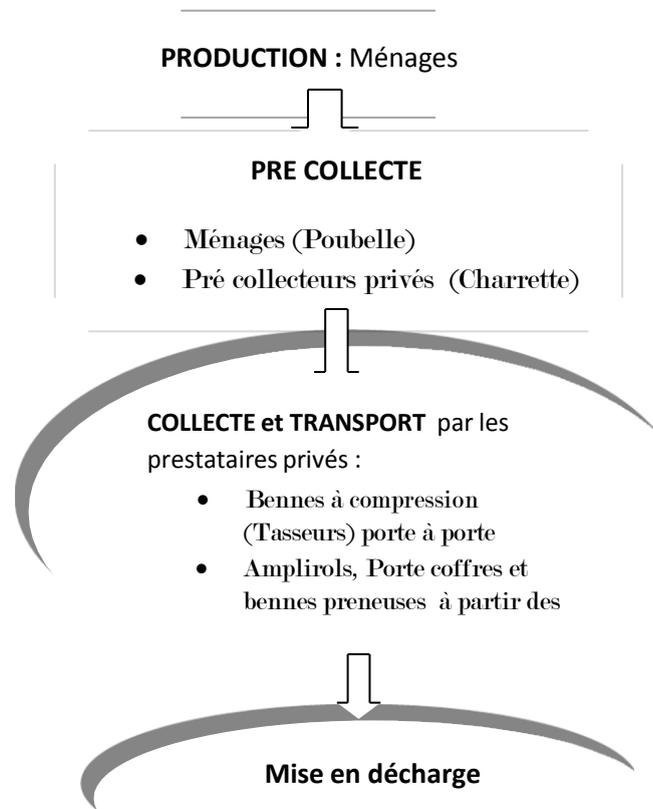
Les Ménages représentent le premier maillon de la chaîne. Ils constituent la principale zone de production des ordures ménagères. Ils assurent la première étape du processus de gestion des ordures ménagères. La pré-collecte consiste à recueillir, et conserver des déchets avant leur évacuation. Elle se fait avec divers contenants ; cuvette, seau, sachet, sac poubelle, récipients usagers.

L'action des pré-collecteurs commence après de celle des ménages qui effectuent la première phase de groupage d'ordures ménagères. Elle se fait en porte à porte par des moyens de transport rudimentaires (brouette, charrettes à traction humaine). Cette activité permet de transférer des ordures ménagères de leurs lieux de productions vers les centres de groupage. Ces centres de groupages devraient se situés à une distance de 250 mètres des lieux d'habitation. Généralement, en ces lieux se trouvent des coffres à ordures qui sont récupérés par des bennes preneuses. Avec la création du district d'Abidjan en 2001, une nouvelle forme de gouvernance des OM est adoptée.

Elle consiste en une répartition des compétences entre le district et la commune. Désormais, les opérations de pré-collecte sont des compétences de la commune et celles liées à la collecte relèvent du district. La commune a donc la possibilité de signer des conventions avec des petites entreprises de pré-collecte, engager des groupes associatifs sous forme de PME pour la conduite des opérations de pré-collecte.

De façon concrète, la gestion des ordures ménagères peut être illustrée de la manière suivante :

Figure 1 : Processus de gestion des ordures ménagères



Au-delà des acteurs institutionnelles, le processus de gestion des ordures ménagères nécessite l'implication active des ménages qui produisent les ordures ménagères et qui effectuent en amont l'opération de pré collecte.

Leur intervention dans le processus de collecte de proximité permet d'assurer le relai entre les lieux de production et niches, les coffres ou centre de groupage. Cette opération permet l'évacuation de 20% des ordures ménagères qui se trouvent dans les zones inaccessibles aux engins de collecte (ANASUR, 2011,P.28).

L'intervention des différents acteurs institutionnels engendre des problèmes de cohérence dans le processus de gestion des ordures ménagères. Primo, le changement régulier de la dénomination du ministère et de ses attributions constitue un handicap. Il est soit le

Ministère de l'Environnement, soit Ministère de la ville et de la salubrité urbaine, soit Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, soit le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Salubrité Urbaine, soit Ministère de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable

Cette évolution de la dénomination du Ministère ainsi que le changement du titulaire du poste conduisent souvent à un changement d'orientation de la politique en matière de gestion des ordures ménagères. Cela s'exprime par la non continuité des actions entreprises.

Secundo, la répartition des responsabilités entre le district et les communes constitue une épine. Le district d'Abidjan est par la loi n°2001-478 du 09 août 2001. En plus des dix communes de la ville d'Abidjan, le territoire du district couvre les sous-préfectures d'Anyama, de Bingerville et de Songon. La loi N° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales précise les compétences entre les communes et le district d'Abidjan, en matière de salubrité urbaine.

Dès lors, les compétences de la commune se limitent à la précollecte des ordures ménagères. Les opérations de gestion des postes de groupage et de transport des déchets sont du ressort du district. Or, jusque là, le service de gestion des ordures ménagères était financé par les communes. Celle-ci pouvait évoluer entre 10% et 55% du budget communal (ANASUR, 2011, P.25).

40

Tertio, la pléthore d'entreprises de collecte des déchets (qui, pour la plupart, n'existent que de nom) ne favorise pas une lisibilité et ne facilite pas le contrôle d'exécution des opérations de collecte et de mise en décharge des ordures.

En somme, la structuration multi partenariale de la gestion des ordures ménagères à Abidjan est fragile. Cela s'explique par le manque de mécanisme de coordination des actions au niveau globale et le fait que chaque acteur joue une partition particulière qui ne s'intègre pas forcément dans une orchestration d'ensemble.

A ce sujet, Ranie-Didice Bah (BAH R., 2011, P.3) constate que « au lieu d'une gestion urbaine partagée, on risque de s'acheminer plutôt vers un partage de la ville comme un enjeu économique, social et politique ». Quel est l'impact des insuffisances du cadre institutionnel sur l'opérationnalité des activités de collectes des ordures ménagères ?

2. Evolution des quantités produites et du taux de collecte des ordures ménagères

L'impact environnemental de la gestion des déchets prend ses sources dans la nature des déchets produits par les populations d'une localité donnée. Les ordures ménagères peuvent être caractérisées selon cinq paramètres ; notamment la densité, le pouvoir calorifique, le rapport (carbone/azote) et la composition.

La composition des déchets à Abidjan se répartie ainsi : Fraction fermentescible 50%, 15 % fractions inerte (verres métaux,) 33% Fraction combustible (papiers, plastiques, textiles, bois...) Autres 22% (cailloux, sables, cendres...). Par conséquent, la nature des déchets produits à Abidjan conjuguée avec les facteurs climatiques contribuent à l'accroissement des charges liées à la gestion des OM.

En fait, le climat attién, particulièrement humide(en moyenne 2000 mm de pluie par an), dans lequel baigne cette zone géographique, contribue à alourdir les charges des OM à transporter.

Il convient de rappeler que le système de rémunération des entreprises de collecte est basé sur le pesage par pont bascule. Le coût moyen d'une tonne de déchets solides (N'GUETTIA K., 2010 ; P.38) est de 9895 Frs .

41

En plus, l'on observe une croissance significative de la quantité des ordures ménagères à Abidjan sur environ 20 ans. En 1990, la quantité des ordures ménagères produite par 20060000 Abidjanais est de 789 809 tonnes ; soit une production de 1,05 kg par habitant par jour.

En 2009, sur une population estimée à 4 909 232 abidjanais, l'on observe une production de 1899 382 tonnes, soit une production de 1,06 kg par habitant par jour.

Si au niveau de la production journalière individuelle, l'écart observé ne semble pas significatif, seulement 0, 01 Kg par jour ; au niveau du tonnage global, cette évolution est 240,48%. Il apparait clairement que la croissance démographique liée à l'économie urbaine a un effet certain sur la production des déchets. Quel est l'impact d'une telle production sur les charges liées à la gestion des ordures ménagères ?

L'évolution du coût de la collecte des ordures ménagères, réalisée par le district d'Abidjan de 1994 à 2007, est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Evolution du coût de la collecte des ordures ménagères d'Abidjan (1994-2007) selon le District d'Abidjan.

Année	Ordures ménagères collectées (tonnes)	Coût de la collecte (FCFA)
1994	508 847	3 665 141 689
1995	555 245	5 785 101 927
1996	633 071	6 595 969 256
1998	592 884	5 562 538 050
1999	795 700	8 085 711 962
2000	712 785	7 140 000 000
2001	708 721	6 706 335 043
2002	702 800	6 601 874 617
2003	784 547	8 598 047 863
2004	818 840	8 499 445 613
2005	852 131	8 777 360 122
2006	898 204	9 247 970 213
2007	1 042 446	10 682 620 000

Le coût de la collecte est passé de 3 665 141 689 en 1994 à 10 682 620 000 en 2007, soit une progression de 291.46%. Durant la même période, la part du coût de collecte des ordures ménagères dans le budget n'a fait que l'accroître. De 44% en 1994, cette part est estimée à 93% en 2003.

En réalité, pour arriver à une gestion optimale des OM en 2010, le Directeur du fonds de financement des programmes de salubrité urbaine estime qu'il faut 14 milliards de francs CFA par an. La contribution de l'Etat est estimée à 5 Milliards, soit 35, 71% des besoins. La défaillance des communes qui peinent à assurer les contributions au financement de la gestion des ordures ménagères reste criarde.

Cette pression financière a un impact sur le taux de collecte des ordures ménagères.

Naturellement, une telle pression financière sur le budget du district va occasionner la faiblesse du taux de collecte des ordures ménagères ; ce budget est estimé à 53% en 2003 (source district d'Abidjan) et à 58% 2010 (rapport d'activité ANASUR 2009).

3. Analyse de la politique de communication en matière de
gestion des ordures ménagères

Les difficultés de gestion efficace des ordures ménagères dans le district d'Abidjan dépassent le cadre des difficultés matérielles et financières. Elles résultent bien souvent d'un problème de comportement des différents acteurs que sont les populations, des structures de pré-collecte et les autorités en charge de la question (autorités municipales en particulier) et de l'entreprise de collecte.

La communication environnementale en matière de gestion des ordures ménagères fait référence à l'éducation à l'environnement. Celle-ci est indispensable à la prise de conscience, le développement de valeurs et de pratiques respectueuses du cadre de vie et de l'environnement. Cette prise de conscience est le point de départ de toute démarche de changement de comportement durable. Surtout que 65% des ménages (Traoré K., P.161) des quartiers précaires d'Abidjan assimilent l'environnement au cadre de vie et à leur entourage immédiat.

Depuis 1992, les actions de communications ont été mises en œuvre en vue de conduire à une prise de conscience et à l'implication des populations de la ville d'Abidjan puis du district d'Abidjan afin que celles-ci prennent en charge l'amélioration de leur cadre de vie.

43

Mais la question de la communication environnementale est réellement prise en compte en 1996 par le législateur. En fait, la loi N°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement en ses articles 72 et 73 précise les acteurs de la sensibilisation entre autres l'État, les collectivités locales et les associations de défense. Cette loi (article 73) engage les institutions publiques ou privées en charge de l'enseignement, la recherche et l'information à sensibiliser aux problèmes environnementaux et à intégrer dans leurs activités des programmes pouvant favoriser une meilleure connaissance de l'environnement.

3.1. Présentation des campagnes de sensibilisation

L'analyse de la communication environnementale en matière de la salubrité publique à Abidjan porte sur l'étude des campagnes de sensibilisation déroulées depuis 1993. Cette analyse se fera en deux phases : la présentation des campagnes de sensibilisation avant 2000 et après 2000.

3.1.1. La communication environnementale en matière de gestion des OM avant 2000

Deux campagnes font l'objet de cette analyse : La campagne « Abidjan plus jamais ça ! » et la première quinzaine de l'environnement. La première action de communication d'envergure a été baptisée « Abidjan plus jamais ça ! ». Cette campagne a été initiée par l'Office du tourisme et de l'hôtellerie rattaché alors au ministère de l'environnement et du tourisme en 1993. Il s'est agi d'éduquer les populations à une attitude saine dans la gestion de l'environnement et de donner une image de ville propre à la ville d'Abidjan afin de ne pas nuire à l'industrie touristique, avec l'inauguration des premiers vols charters, en direction d'Abidjan. Les principaux messages invitant des Abidjanais à s'abstenir de jeter des ordures du haut des immeubles, de faire leurs besoins dans les rues, de jeter les ordures à partir des vitres de leurs voitures...

L'évaluation d'impact de cette campagne (KONE B., 2001, P. 71-74), trois ans plus tard (1996), a laissé apparaître un faible impact (88,30% des répondants ont estimé que Abidjan demeurait sale). Il est apparu que la campagne n'a utilisé que l'affichage comme média. Ce qui a limité la portée du message.

En outre, la variété des visuels utilisés n'a pas favorisé la compréhension réelle de la campagne. Une autre cause de la faible portée de la campagne est le manque de franche collaboration entre les différents partenaires de la gestion des OM. Les autres partenaires de l'OITH, surtout la direction de l'environnement de la ville d'Abidjan, ont affirmé avoir été associé au moment de la préparation de la campagne. Mais à l'exécution seul, l'OITH a conduit les opérations.

La deuxième campagne s'inscrit dans le cadre de l'adoption de la quinzaine de l'environnement. La première édition s'est déroulée du 5 au 19 juin 1996. A l'occasion de la journée mondiale de l'environnement (5 juin), le Ministère de l'Environnement s'est donné pour objectifs, par le biais de la quinzaine de l'environnement, de sensibiliser les populations à l'entretien de leur cadre de vie. Mais, l'enquête que nous avons menée durant les mois d'Août et septembre 1996, soit deux mois après la fin de la quinzaine de l'environnement, a révélé que 62,1% des personnes interrogées dans les 10 communes qui constituaient alors la ville d'Abidjan, n'ont pas entendu parler de cette quinzaine de l'environnement.

Cela s'explique par le manque de collaboration entre les principaux acteurs de la gestion des OM de cette époque ; le nombre pléthorique de thèmes abordés ; l'inopportunité du moment du déroulement de la campagne. Elle a coïncidé avec un événement d'envergure internationale, les « premières journées de mines et de l'énergie » du 4 au 6 juin 1996. Vu la place accordée aux médias à cet événement, la quinzaine de l'environnement ...

3.1.2. La communication environnementale en matière de gestion des OM depuis 2000

Durant cette période, la communication environnementale en matière de salubrité publique s'est fait autour de l'organisation d'une table ronde et de l'organisation de plusieurs « opérations ville propre ».

Face aux écueils constatés dans la mise en œuvre des opérations précédentes et les résultats faibles produits, la nécessité d'une rencontre entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des ordures ménagères s'est faite sentir. Ainsi a été organisée la table ronde sur la gestion durable des ordures ménagères, du 19 au 21 avril 2006 sous l'égide du Ministère de la santé et de l'hygiène publique. Cette table ronde a débouché sur l'adoption de recommandations consensuelles d'une politique cohérente de gestion durable des OM. A l'issue de cette rencontre, différentes « opérations ville propre » ont été lancées.

L'amoncellement des ordures ménagères dans la ville d'Abidjan conduit, malgré les campagnes de communication précédentes, à des risques croissants d'épidémie de choléra et de fièvre typhoïde. Face à l'urgence de la situation, deux opérations villes propre sont déployées en janvier 2006, puis en Mars 2006. Elles sont le fruit d'une collaboration entre l'Union des villes et communies de Côte d'Ivoire et le gouvernement. Mais, il s'ensuit un conflit de compétence entre le district d'Abidjan et le gouvernement. Le district d'Abidjan suspend, à son initiative, les contrats des opérateurs économiques impliqués dans le processus de collecte des OM et définit son propre Zonage pour les entreprises de collecte. Il s'instaure une méfiance entre les différents acteurs du processus. Ce qui fragilise la portée des opérations « ville propre »

En 2007, le ministère de la santé et de l'hygiène publique cède le portefeuille de l'environnement au Ministère de la ville et de la salubrité urbaine. Ce nouveau ministère envisage faire de la

question de la salubrité une cause nationale et lance la semaine de la salubrité, du 18 au 25 octobre 2008. Cette campagne de sensibilisation vise à appeler au changement de comportement.

Mais, l'état de salubrité demeure préoccupant. Dans la même mouvance, l'ANASUR crée la brigade de la salubrité, avec pour mission de lutter contre l'insalubrité, les installations anarchiques, les nuisances de toute nature, l'occupation illicite du domaine public. Il s'agit de soutenir les actions de sensibilisation par un volet répressif. Mais les actions de cette brigade de salubrité sont paralysées par celles des brigades du district d'Abidjan.

L'état de l'insalubrité à Abidjan a stagné malgré les différentes actions sus mentionnées. Face à l'urgence de la situation le 12 mars 2009, a été lancée l'Opération Ville propre III. Avec cette nouvelle opération ville propre, la question de la lutte contre l'insalubrité est portée au niveau de la Présidence de la République. Elle mobilise de lourds efforts financiers. Ainsi, ce sont 6milliard de Frs CFA qui sont mobilisés pour cette opération. Cette opération a pour but l'enlèvement de 500000 tonnes de déchets en trois mois.

3.2. Analyse de l'impact des campagnes de sensibilisation

La communication demeure le talon d'Achille de la gestion des ordures ménagères. A juste titre Traoré Kassoum (Traoré K., 2007 ; P. 154) affirme : « Malheureusement, on constate aujourd'hui l'absence d'un programme de sensibilisation cohérent en faveur de cette population. En réalité, les interventions épisodiques des spécialistes dans les médias ne touchent qu'une infime portion des populations concernées des quartiers précaires. ».

A ce titre, les études relèvent que 53,4% des populations Abidjanaises ne reçoivent aucune information concernant les OM alors que 46,6 % disent en recevoir. Les actions de sensibilisation sont peu perçues par les abidjanais. 97,50 % affirment ne pas être sensibilisés.

Comme le souligne A. Georgette DJE (Aya D., 2012 ; P. 167) « Le faible impact de la sensibilisation s'explique par le fait que la population voisine avec les déchets quotidiennement et semble s'en accommoder en fin de compte ».

Il ressort de l'étude des différentes opérations de sensibilisation menées depuis une vingtaine d'année que les difficultés sont de diverses natures.

Les actions de communication misent en œuvre, jusque là relève plus d'opérations d'éclat que d'une véritable stratégie de communication, planifiée et coordonnée à partir d'objectifs clairement définis.

Elles s'illustrent par leur caractère vertical. Ces actions de communication ne prennent pas les populations en compte en amont. Cette approche verticale et essentiellement descendante pousse celles-ci à ne pas se sentir concernées par la gestion des déchets. Elles estiment, en général, que cela relève des compétences exclusives des maires. « Animés par un sentiment de supériorité ou par la distance hiérarchique, les administrateurs locaux, relativement à la gestion des affaires publiques, ont du mal à se rapprocher de la population, à avoir un contact direct avec elles » (Aya D., 2012 ; P. 171).

Du reste, la faible implication des leaders communautaires dans les actions de communications constitue un écueil fondamental. Leur implication favoriserait une meilleure implication communautaire.

D'ailleurs, la gestion et l'entretien de l'électorat pousse les maires à faire preuve de laxisme dans la conduite des opérations de sensibilisation à l'endroit des populations. Ajouté à cela, les incohérences dans la répartition des responsabilités entre le district d'Abidjan, le Ministère en charge des questions liées à la gestion des déchets et les municipalités, provoque une cacophonie dans les messages envoyés à l'endroit des populations (les maires, le district et le ministère se rejettent la responsabilité de la mauvaise gestion des déchets urbains). Enfin, la faible implication des pré-collecteurs dans la communication de proximité et l'inopérationalité des brigades de salubrités (acteurs indispensables de la sensibilisation de proximité) constituent autant de faiblesses sur lesquels il est nécessaire de se pencher.

Conclusion

Il est indéniable que la communication est un volet fondamental de la gestion des ordures ménagères. Il résulte que le manque de sensibilisation et d'éducation environnementale demeure un problème réel. Dans les mœurs des ivoiriens, les ordures sont jetées dans l'environnement immédiat, la poubelle n'est utilisée que lorsqu'elle est à portée de main. Les populations, pour la grande majorité, ne sont pas sensibilisées sur l'insalubrité, sur les

comportements à adopter afin de faciliter la collecte des ordures. Celles-ci « minimisent le lien direct entre l'insalubrité et les maladies » (ANASUR, 2011, P. 136). Cette inquiétude traduit bien de la situation de la communication environnementale en matière de gestion des ordures ménagères dans le district d'Abidjan. De nombreuses opérations de sensibilisation sont menées çà et là sans véritable coordination et cohérence. Ce qui débouche naturellement sur des résultats non probants.

Il faut admettre que le changement de comportement souhaité par les autorités gouvernementales et les structures décentralisées, ne pourra avoir lieu que s'il y-a une réelle implication de tous les acteurs formels et informels de la gestion des ordures ménagères. Le processus de changement est un phénomène complexe car « c'est une chose pour l'individu de se réajuster à des changements qu'il a lui-même contribué à mener, c'en est une autre de se conformer à des changements provoqués par quelques agents extérieurs » (Sissoko A., 1979 ; P. 34).

Le changement est donc la démarche par laquelle l'on modifie ses actions, en ayant à l'esprit des étapes suivies pour atteindre ce but. Il faut faire référence à la théorie de l'action raisonnée. Elle soutient que l'intention d'agir est un indicateur du comportement plus important que les attitudes. Avant d'agir, l'être humain considère les implications de ses actions et en fonction de cela décide ou non de s'engager dans l'action. Donc le comportement d'une personne est déterminé par son intention comportementale à l'adopter. Ce qui revient à dire que si les autorités visent l'efficacité des actions de communication, elles doivent, en amont, se préoccuper des besoins et des attitudes des populations vis-à-vis de la question de la gestion des OM.

Le fait est que les différentes Operations « ville propre », ainsi que les campagnes de communications qui les ont précédées depuis plus de vingt ans ne sont pas parvenues à développer chez les citoyens le sentiment d'appartenance. Le dicton « On n'est pas venus à Abidjan pour regarder la mer » est révélateur de ce détachement affectif entre les abidjanais et la question de la gestion des ordures ménagères. Cette mission est clairement perçue comme faisant partie des responsabilités des Maires et des entreprises de collecte des ordures ménagères.

Sans doute, les efforts de communication n'ont pas su les impliquer et les rendre co-responsables de la gestion des déchets. Les opérations « ville propre » voire « pays propre », suscitent souvent des résistances, de la part des bénéficiaires supposés de ces

campagnes. La formule des opérations « ville propre » se révèle être stérile à bien des égards.

Aussi, serait-il souhaitable que l'on élabore une stratégie de communication. Les activités de communication doivent être programmées dans le cadre d'une stratégie globale qui prend en compte la recherche, la définition d'objectifs clairs, l'identification des publics, la conception de messages adaptés, le choix des canaux de diffusion, le suivi et la rétro-information. Une politique de prévention des déchets peut aider à faire évoluer les comportements des populations vers plus de responsabilité et plus d'implication.

Bibliographie

- ANASUR (2011), Etude stratégique pour la gestion des déchets solides dans le district d'Abidjan
- Attahi, K. (2002). Gestion des déchets urbains : des solutions pour
- Aya D. G. (2012). Gouvernance et gestion des déchets ménagers urbains à Abidjan : Cas des communes de Cocody, Yopougon, Abobo, PDH, Faculté des sciences sociales Université Laval, BNETD (2000). Gestion des déchets par la ville d'Abidjan,
- Kabore S. G. (2009). Les représentations sociales du déchet dans la ville de Ouagadougou : Le cas des plastiques, UFR en Sciences de l'Homme-Département de Sociologie, Université de Ouagadougou.
- Kone, B. (2001). Stratégie de communication en matière de gestion des déchets urbains cas de la Ville d'Abidjan, Mémoire de Maitrise des Sciences et techniques de la communication, UFR Information, Communication et Art Département de Communication, Université de Cocody-Abidjan.
- l'Afrique. CRDI /édition Karthala.
- Maystre, L. Y. et al (1994). Déchets urbains: Nature et caractérisation. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes (PPUR), 220 p.
- N'Guettia K. I. (2010). Gestion des ordures ménagères d'Abidjan, Mémoire de fin d'études Master spécialisé génie sanitaire et environnement, 2IE.
- Quonan, C. Y-K. (2010). A la recherche d'une synergie pour la gestion des déchets ménagers en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, Thèse de Doctorat, Université du MAINE, URF Lettre, Langues et Sciences Humaines- Département de géographie.
- Rapport d'Activité, Abidjan.
- Sissoko, A. (1993). Rapport sur les domaines et actions prioritaires en matière d'éducation environnementale : aspects informations et sensibilisation, PNAE-CI, Abidjan.
- Thonart P. et Diabaté S. (2005), guide pratique sur la gestion des déchets ménagères et des sites d'enfouissement technique dans les pays de sud, collection points de repère
- Traore, Kassoum (2007), « De la sensibilisation des populations à la gestion de l'environnement Urbain dans les quartiers précaires de la ville d'Abidjan » in African population Studies, vol.22, n°2, pp 153-173
- United Nation (1987), Report of the world commission on environment and development, our common future